



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

artisans et commerçants : montant des pensions

Question écrite n° 110055

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur l'annonce faite par le Gouvernement de revaloriser le minimum vieillesse. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures concrètes vont être prises pour augmenter la retraite des artisans ainsi que celle de leur conjoint, et dans quels délais.

Texte de la réponse

La loi de novembre 2010 portant réforme des retraites ne comporte qu'une disposition spécifique au régime social des indépendants (RSI) prévoyant la fusion des régimes complémentaires des artisans et des commerçants afin d'assurer la pérennité de ce dispositif. Des améliorations importantes ont toutefois été apportées dans les années précédentes, avec notamment la réforme de 2003 (calcul de la pension des pluri pensionnés, retraite complémentaire des commerçants). Les pensions sont indexées sur l'inflation et le Gouvernement s'est toujours attaché à ce que ces revalorisations suivent au plus près l'évolution des prix en procédant à des ajustements en cours d'année en cas de dérapage. Au-delà, les affiliés du régime peuvent prétendre aux divers dispositifs de revalorisation du minimum vieillesse ainsi qu'aux mesures de relèvement du taux de réversion. La solidarité nationale doit en effet bénéficier avant tout aux retraités les plus modestes.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110055

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5645

Réponse publiée le : 13 septembre 2011, page 9775